

REGLEMENT TRACES DE LAUDUN 2020

Art. 1 : Le trail « Le Centurion » 11km est ouvert aux coureurs à partir catégorie CADET (16 ans). Le trail « Le Gaulois » 25 km est ouvert aux coureurs à partir de la catégorie ESPOIR (20 ans). Tout coureur doit prouver qu'il est licencié de la FFA ou être détenteur d'un certificat médical de moins d'un an (**voir Art 4**)

Art. 2 : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et protection juridique. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Les organisateurs sont couverts par une ARC GROUPAMA agence de LAUDUN L'ARDOISE 30290. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

Art. 3 : Le Trail est prévu en semi autonomie :

Le GAULOIS (25 km): 4 ravitaillements au 3,5^{ème} km (L), 13^{ème} km (S+L), 16^{ème} km (L), 20^{ème} km (S+L).

Le CENTURION : (11 km) : 2 ravitaillements au 3,5^{ème} km (L), au 7^{ème} km (S+L).

Les concurrents du Gaulois doivent avoir obligatoirement une réserve d'eau de 500ml minimum. Les concurrents des 2 courses doivent avoir des chaussures adaptées à la pratique du trail.

Art. 4 : L'engagement d'un coureur ne sera effectif qu'après réception du bulletin d'inscription complet comprenant :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli ou son inscription en ligne.
- La photocopie du certificat médical datant de moins d'un an et portant la mention " ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " ou d'une licence sportive délivrée par la FFA. La licence Triathlon n'est pas prise en considération par la FFA.
- Le paiement de l'engagement par chèque ou CB (surcoût de 1.3€ si inscription en ligne).
11 € pour **Le CENTURION** (11 km)
18 € pour **Le GAULOIS** (25 km)

Aucun dossard ne sera délivré sans ces documents

En cas d'inscription le jour de la course un supplément de 2€ sera appliqué.

1€ par inscription est reversé à l'association «Marathon de la prématurité »

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé et de course sans dossard.

- Les inscriptions se font exclusivement sur le site de RUN EVASION CHRONO (Limite inscription par courrier au 17 juin 2020 ou le 19 juin (midi) 2020 par internet).
- Le prix de l'inscription comprend un lot coureur pour les 500 1^{er} inscrits, les ravitaillements, 1 verre de bière et la collation d'arrivée.
- Les 2 courses peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage selon les articles L.230-1 et suivants du code du sport.
- Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes de sécurité des signaleurs et de la Police Municipale.
- L'utilisation des bâtons est interdite.
- Les échanges de dossards sont autorisés jusqu'au 7 juin 2020. Ils sont gérés directement par RUN EVASION CHRONO uniquement par mail avec pièce d'identité du coureur qui cède le dossard et dossier complet du coureur qui endosse le dossard. **Aucun remboursement de dossard après le 7 juin 2020.**
- Une puce électronique sera remise à chaque participant lors du retrait du dossard et devra être rendue au terme de la compétition. **Un montant de 10€ sera demandé au coureur en cas de non restitution de la puce électronique.**

Art. 5 : Les dossards seront retirés le matin de la course à partir de 06h30 au gymnase LEO LAGRANGE.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE LA COURSE ET LE PRIX D'INSCRIPTION NE SERA PAS REMBOURSE.

Départ des courses :

Le GAULOIS (25 km): à 08 h 00

Le CENTURION (11km) à 09 h 00

Art. 6: Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent.

Art. 7: Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au prochain poste de contrôle. Il est précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard et la puce devront être remis aux organisateurs.

Art. 8: Les coureurs **s'engagent à respecter l'environnement**, en conservant avec eux tous les emballages des barres énergétiques, gels concentrés et autres. Des sacs poubelles sont à disposition sur les divers postes tout au long des parcours.

Art.9 : Des barrières horaires sont fixées afin de conserver une certaine cohérence sportive.

LE CENTURION (11 km) : Toute arrivée après 11h30 est considérée hors délais.

LE GAULOIS (24 km): 13^{ème} km (2^{ème} Ravito) : limite 10h30, 20^{ème} km (3^{ème} Ravito) : limite 11h45. Toute arrivée après 12h45 est considérée hors délais.

Art. 10 : Les concurrents renoncent à tout droit à l'image pour les photos et vidéos prises durant le déroulement de la course. Ces dernières pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

Art. 11 : Les deux parcours sont accessibles au plus grand nombre avec un peu d'entraînement. Ils sont techniques avec certains passages où la prudence est demandée.

Art. 12 : Les récompenses seront attribuées aux podiums scratch F et H ainsi qu'aux 1^{er} de chaque catégorie F et H des 2 courses (Aucun cumul de podium). Un lot sera remis à l'équipe la plus représentée.

Art. 13 : L'organisation remboursera à hauteur de 40% du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage,...). Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo,...).

Art. 14 : La participation à la course implique automatiquement l'acceptation de présent règlement.